



Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Institut supérieur européen de management agroalimentaire d'Avignon

Reconnaissance par l'État

arrêté du 16-4-2013 (NOR : ESRS1300124A)

Institut de management et de communication interculturels de Paris

Autorisation à délivrer des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

arrêté du 16-4-2013 (NOR : ESRS1300122A)

École Supérieure du travail social de Paris

Autorisation à délivrer des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

arrêté du 16-4-2013 (NOR : ESRS1300123A)

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile - session 2013

arrêté du 26-3-2013 - J.O. du 24-4-2013 (NOR : ESRS1307403A)

Personnels

Personnels de laboratoire

Missions des personnels de recherche et de formation exerçant dans les laboratoires des établissements publics locaux d'enseignement

circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013 (NOR : MENH1308146C)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique

arrêté du 15-4-2013 (NOR : ESRR1300121A)

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel

arrêté du 12-4-2013 (NOR : ESRR1300119A)

Cessation de fonctions et nomination

Directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris

arrêté du 15-4-2013 (NOR : ESRS1300120A)

Détachement

Renouvellement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Corse
arrêté du 12-4-2013 (NOR : MENH1300193A)

Nomination

Directeur de l'observatoire des sciences de l'univers en région Centre de l'université d'Orléans
arrêté du 9-4-2013 (NOR : ESRS1300105A)

Enseignement supérieur et recherche**Institut supérieur européen de management agroalimentaire d'Avignon**

Reconnaissance par l'État

NOR : ESRS1300124A

arrêté du 16-4-2013

ESR - DGESIP A

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; avis du Cneser du 18 mars 2013

Article 1 - L'institut supérieur européen de management agroalimentaire (ISEMA), sis Agroparc Espace Pinède, cité de l'Entreprise, 40, rue Claude-Adrien-Helvetius à Avignon, est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2013.

Article 2 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Enseignement supérieur et recherche**Institut de management et de communication interculturels de Paris**

Autorisation à délivrer des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1300122A

arrêté du 16-4-2013

ESR - DGESIP A

Vu code de l'éducation notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 30-3-2010 ; arrêté du 14-10-2011 ; avis du Cneser du 18-3-2013

Article 1 - L'institut de management et de communication interculturels de Paris (ISIT) est autorisé à délivrer les diplômes visés, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, de « traducteur » et d'« interprète de conférence », conférant le grade de master, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2012.

Article 2 - L'institut de management et de communication interculturels de Paris (ISIT) est autorisé à délivrer le diplôme visé, de « juriste linguiste », par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2012.

Article 3 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 4 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Enseignement supérieur et recherche École Supérieure du travail social de Paris

Autorisation à délivrer des diplômes visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1300123A

arrêté du 16-4-2013

ESR - DGESIP A

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 3-12-2008 ; avis du Cneser du 18-3-2013

Article 1 - L'école supérieure du travail social de Paris (ETSUP) est autorisée à délivrer un diplôme visé, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, intitulé « diplôme de conseiller du travail », de niveau II, pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2012.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministre chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 avril 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Jean-Michel Jolion

Enseignements secondaire et supérieur

Examens et diplômes

Calendrier des épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile - session 2013

NOR : ESRS1307403A

arrêté du 26-3-2013 - J.O. du 24-4-2013

ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 26 mars 2013, la date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, des examens de la session 2013 du brevet de technicien supérieur, du diplôme de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique et du diplôme d'expert en automobile est fixée conformément aux annexes jointes au présent arrêté. Le calendrier tient compte des groupements intervenus pour les épreuves communes concernant la culture générale et expression, les mathématiques, les langues, l'économie-droit et management des entreprises et l'économie générale et économie d'entreprise.

Annexe I

Calendrier des épreuves communes des brevets de technicien supérieur - session 2013

Épreuve de français

Culture générale et expression :

Date de l'épreuve : 13 mai 2013

Épreuve d'économie-droit

BTS

- Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociations relations clients
- Transport et prestations logistiques

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Épreuve de management des entreprises

BTS

- Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen
- Assistant de manager
- Commerce international à référentiel commun européen
- Communication
- Comptabilité et gestion des organisations
- Management des unités commerciales
- Négociations relations clients
- Transport et prestations logistiques

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Épreuve d'économie générale et économie d'entreprise

BTS

- Banque

- Professions immobilières

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Épreuve de mathématiques

Groupement A

Contrôle industriel et régulation automatique

Électrotechnique

Génie optique

Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques

Systèmes électroniques

Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Groupement B

Aéronautique

Aménagement finition

Après-vente automobile

Assistance technique d'ingénieur

Bâtiment

Conception et industrialisation en microtechniques

Conception et réalisation des systèmes automatiques

Conception et réalisation de carrosseries

Constructions métalliques

Construction navale

Domotique

Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité

Environnement nucléaire

Études et économie de la construction

Fluides-énergies-environnements

Géologie appliquée

Industrialisation des produits mécaniques

Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention

Maintenance industrielle

Moteurs à combustion interne

Traitements des matériaux

Travaux publics

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Groupement C

Agroéquipement

Charpente-couverture

Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle

Communication et industries graphiques

Développement et réalisation bois

Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux

Fonderie

Industries céramiques

Industries des matériaux souples

Industries papetières

Mise en forme des matériaux par forgeage

Productique textile

Systèmes constructifs bois et habitat

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Groupement D

Analyses de biologie médicale

Bio-analyses et contrôles

Biotechnologies

Hygiène-propreté-environnement

Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen

Métiers de l'eau

Peintures, encres et adhésifs

Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Groupement E

Concepteur en art et industrie céramique
Design d'espace
Design de communication - espace et volume
Design de produits

Date de l'épreuve : 14 mai 2013

Épreuve de langue vivante étrangère

Groupe 1

Assurance
Banque
Communication
Management des unités commerciales
Notariat
Professions immobilières

Date de l'épreuve : 13 mai 2013

Annexe II

Dates de début des épreuves écrites ou pratiques à sujet national (Hors épreuves communes) - session 2013

BTS

Aéronautique : **14 mai 2013**
Agencement de l'environnement architectural : **14 mai 2013**
Agroéquipement : **14 mai 2013**
Aménagement finition : **14 mai 2013**
Analyses de biologie médicale : **27 mai 2013**
Animation et gestion touristique locale : **14 mai 2013**
Après-vente automobile : option Véhicules particuliers : **14 mai 2013**
Après-vente automobile : option véhicules industriels : **14 mai 2013**
Après-vente automobile : option motocycles : **14 mai 2013**
Assistance technique d'ingénieur : **14 mai 2013**
Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen : **13 mai 2013**
Assistant de manager : **13 mai 2013**
Assurance : **14 mai 2013**
Banque : **14 mai 2013**
Bâtiment : **14 mai 2013**
Bio-analyses et contrôles : **14 mai 2013**
Biotechnologies : **14 mai 2013**
Charpente couverture : **13 mai 2013**
Chimiste : **13 mai 2013**
Commerce international à référentiel commun européen : **13 mai 2013**
Communication : **13 mai 2013**
Communication et industries graphiques : **14 mai 2013**
Communication visuelle : **17 mai 2013**
Comptabilité et gestion des organisations : **13 mai 2013**
Concepteur en art et industrie céramique : **14 mai 2013**
Conception et industrialisation en microtechniques : **14 mai 2013**
Conception de produits industriels : **14 mai 2013**
Conception et réalisation de carrosseries : **14 mai 2013**
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle : **21 mai 2013**
Conception et réalisation des systèmes automatiques : **13 mai 2013**
Constructions métalliques : **14 mai 2013**
Construction navale : **14 mai 2013**
Contrôle industriel et régulation automatique : **14 mai 2013**
Design d'espace : **14 mai 2013**
Design de communication-espace et volume : **14 mai 2013**

Design de mode : **14 mai 2013**
Design de produits : **14 mai 2013**
Développement et réalisation bois : **14 mai 2013**
Diététique : **9 septembre 2013**
Domotique : **14 mai 2013**
Économie sociale familiale : **13 mai 2013**
Édition : **14 mai 2013**
Électrotechnique : **24 mai 2013**
Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité : **14 mai 2013**
Environnement nucléaire : **17 mai 2013**
Esthétique-cosmétique : **14 mai 2013**
Étude et économie de la construction : **14 mai 2013**
Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux : **14 mai 2013**
Fluide-énergie-environnement : **14 mai 2013**
Fonderie : **14 mai 2013**
Génie optique : **17 mai 2013**
Géologie appliquée : **14 mai 2013**
Géomètre topographe : **30 mai 2013**
Hôtellerie-restauration : **14 mai 2013**
Hygiène-propreté-environnement : **28 mai 2013**
Industrialisation des produits mécaniques : **17 mai 2013**
Industries céramiques : **23 mai 2013**
Industries des matériaux souples : **14 mai 2013**
Industries papetières : **13 mai 2013**
Industries plastiques - Europlastic - à référentiel commun européen : **14 mai 2013**
Informatique de réseaux pour l'industrie et les services techniques : **4 juin 2013**
Maintenance industrielle : **14 mai 2013**
Maintenance et après vente des engins de travaux publics et de manutention : **13 mai 2013**
Management des unités commerciales : **17 mai 2013**
Métiers de l'audiovisuel : **28 mai 2013**
Métiers de l'eau : **14 mai 2013**
Mise en forme des matériaux par forgeage : **14 mai 2013**
Moteurs à combustion interne : **14 mai 2013**
Négociation relation client : **17 mai 2013**
Notariat : **14 mai 2013**
Opticien lunetier : **13 mai 2013**
Peinture, encres et adhésifs : **14 mai 2013**
Photographie : **14 mai 2013**
Podo-orthésiste : **14 mai 2013**
Productique textile : **13 mai 2013**
Professions immobilières : **14 mai 2013**
Prothésiste-orthésiste : **14 mai 2013**
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries : **14 mai 2013**
Responsable d'hébergement à référentiel commun européen : **21 mai 2013**
Services et prestations des secteurs sanitaire et social : **14 mai 2013**
Service informatique aux organisations : **13 mai 2013**
Systèmes constructifs bois et habitat : **13 mai 2013**
Systèmes électroniques : **23 mai 2013**
Technico-commercial : **14 mai 1985**
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire : **29 mai 2013**
Traitement des matériaux : **23 mai 2013**
Transport et prestations logistiques : **13 mai 2013**
Travaux publics : **14 mai 2013**
Ventes et productions touristiques : **13 mai 2013**

Diplômes

Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale : **13 mai 2013**
DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique : **3 juin 2013**
Diplôme d'expert automobile : **13 mai 2013**

Personnels

Personnels de laboratoire

Missions des personnels de recherche et de formation exerçant dans les laboratoires des établissements publics locaux d'enseignement

NOR : MENH1308146C

circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013

MEN - DGRH C1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

Référence : décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié notamment par décret n° 2011-979 du 16-8-2011

En vertu du décret n° 2011-979 du 16 août 2011 (J.O.RF 18 août), les personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale ont intégré la filière des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur (ITRF), régie par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985. Le corps des techniciens de laboratoire a intégré celui des techniciens de recherche et de formation, de catégorie B, et le corps des adjoints techniques de laboratoire celui des adjoints techniques de recherche et de formation, de catégorie C.

La présente circulaire concerne exclusivement les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). À ce titre, elle s'inscrit dans le cadre des dispositions du code de l'éducation relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'EPL. Elle a pour objet de préciser, à l'occasion de cette intégration, les missions, le rôle propre et les modalités d'établissement des obligations de service de ces personnels.

Par commodité, les techniciens et les adjoints techniques de recherche et de formation exerçant dans les laboratoires des EPL sont respectivement désignés sous les simples dénominations TRF et ATRF.

Ces agents appartiennent essentiellement aux branches d'activité professionnelle (BAP) A : « Sciences du vivant » et B : « Sciences chimiques-sciences des matériaux », et exceptionnellement à la BAP C : « Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ». En BAP A, les TRF relèvent de l'emploi-type de « Technicien en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies », et les ATRF de celui de « Préparateur en sciences de la vie et de la Terre, et biotechnologies ». En BAP B, les TRF relèvent de l'emploi-type de « Technicien en sciences physiques et en chimie », et les ATRF de celui de « Préparateur en sciences physiques et en chimie ». Ces emplois-types peuvent être consultés sur la base REFERENS, à l'adresse : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>

Dans les EPL dont l'importance des filières scientifiques le justifie, des emplois d'assistant ingénieur (ASI) seront accessibles aux TRF par voie de promotion dans ce corps de catégorie A. Ces ASI seront concernés par les dispositions de la présente circulaire.

I - Missions

Les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPL relèvent de l'article L.913-1 du code de l'éducation, qui reconnaît leur pleine appartenance à la communauté éducative. Ils concourent directement aux missions du service public de l'éducation et contribuent à assurer le fonctionnement des établissements de l'éducation nationale. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils participent à la qualité de l'accueil et à la sécurité des élèves.

Parallèlement à la mission pédagogique des enseignants des disciplines scientifiques, ces personnels concourent directement à l'accomplissement des missions d'enseignement et de diffusion des connaissances des établissements où ils exercent. À ce titre, ils participent étroitement à l'action éducative, dans leur domaine technique, notamment par le rôle de conseil qu'ils peuvent être amenés à assurer auprès des élèves et étudiants, sous la responsabilité du personnel enseignant, au sein ou en dehors de l'établissement.

En outre, dans le cadre de la politique générale de sécurité de l'établissement, et notamment du document unique d'évaluation des risques de l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, ils s'assurent que les conditions de sécurité sont remplies dans leur domaine de compétence.

Les missions dévolues aux TRF et aux ATRF sont définies, dans leurs grandes lignes, par les dispositions :

- de l'article 41 du décret du 31 décembre 1985 pour les techniciens ;
- de l'article 50-1 du même décret pour les adjoints techniques.

Les TRF sont chargés de la mise en œuvre de l'ensemble des techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions et des programmes d'activité des services et établissements où ils exercent. À ce titre, ils peuvent participer à la mise au point et à l'adaptation de techniques ou méthodes nouvelles, en particulier des expériences et du matériel scientifique de leur spécialité.

Dans leurs spécialités et sous la responsabilité des personnels en charge de l'enseignement, ils peuvent participer aux formes d'activité pratique d'enseignements scientifiques, travaux pratiques ou activités expérimentales. Les techniciens sont responsables du bon fonctionnement des différents services du laboratoire de l'EPL auquel ils sont

affectés. Ils assurent l'encadrement des ATRF et participent à leur formation.

Les ATRF sont chargés d'assister les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques ou activités expérimentales et pendant les séances de travaux pratiques ou d'activités expérimentales. Ils exercent leurs fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines.

Ils assurent la préparation et peuvent effectuer l'entretien du matériel expérimental.

Sous l'autorité du chef d'établissement et de son adjoint-gestionnaire, ils s'assurent de la mise en sécurité des lieux et de l'évacuation des déchets biologiques et chimiques, solides et liquides, avant l'intervention sur les paillasses, sols, murs, vitres, etc. du personnel technique des collectivités territoriales chargé de l'entretien général et technique de l'établissement. À ce titre, les ATRF assurent la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité spécifiques du laboratoire.

Les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPLE peuvent être désignés pour siéger au sein de la commission d'hygiène et de sécurité dans les conditions prévues à l'article D. 421-152 du code de l'éducation. Ils peuvent également être nommés assistant de prévention ou conseiller de prévention dans les conditions prévues par l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Ces personnels peuvent être appelés à participer à des jurys d'examens et de concours.

II - Participation aux actions de formation continue

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux peuvent faire appel en tant que de besoin aux personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPLE pour l'évaluation des besoins en formation dans l'académie et la détermination du contenu des formations à mettre en place.

Dans le cadre de la formation continue et de la préparation aux concours de recrutement dans les corps de la filière, ces personnels peuvent être sollicités pour participer aux actions du centre de formation académique.

Ces personnels doivent pouvoir suivre des formations tout au long de leur carrière. Priorité doit être donnée aux actions de formation qui concernent la sécurité, les nouveaux programmes, l'expérimentation assistée par ordinateur et la préparation aux concours internes et examens professionnels de leur filière.

III - Obligations de service

Les personnels ITRF exerçant dans les laboratoires des EPLE sont soumis aux obligations générales de service des personnels de l'État, notamment au décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié, qui fixe les obligations de service annuelles à 1607 heures, et en particulier à la circulaire n° 2002-007 du 21 janvier 2002.

Au vu de leurs missions étroitement liées à l'activité pédagogique, l'amplitude hebdomadaire de ces personnels est comprise dans une fourchette de 35 heures à 40 heures, avec une marge de variation possible de 3 heures en plus.

En outre, l'organisation du travail comporte des obligations de service élargies pendant le temps scolaire, compensées par des services réduits pendant les congés scolaires, afin de prendre en compte les besoins du service (préparation de nouvelles manipulations de cours et de travaux pratiques, séances d'évaluation des capacités expérimentales des élèves, travaux personnels encadrés, travaux d'initiative personnelle encadrés).

Pendant les congés scolaires, ces personnels assurent néanmoins une période de présence minimale permettant la maintenance et le rangement de certains matériels scientifiques.

Afin d'optimiser leur temps de service, et pour permettre une présence maximale au service des élèves et des enseignants, l'emploi du temps de ces personnels est établi en début d'année scolaire et en collaboration avec l'enseignant coordonnateur de discipline ou le chef de travaux auprès duquel ils exercent.

La présente circulaire abroge et remplace la circulaire n° 2007-095 du 24 avril 2007 relative aux missions des personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement (B.O.EN n° 19 du 10 mai 2007).

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR1300121A

arrêté du 15-4-2013

ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 avril 2013, Isabelle Sourbès Verger est nommée membre de la commission interdisciplinaire 53 du Comité national de la recherche scientifique : méthodes, pratiques et communications des sciences et techniques, en remplacement de Élisabeth Pacherie, démissionnaire.

Mouvement du personnel Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel

NOR : ESRR1300119A

arrêté du 12-4-2013

ESR - DGRI-SFPCO B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 avril 2013, Marc Calvet est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Centre européen de recherches préhistoriques de Tautavel, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en remplacement de Gilles Bœuf.

Mouvement du personnel

Cessation de fonctions et nomination

Directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris

NOR : ESRS1300120A

arrêté du 15-4-2013

ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 avril 2013, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris de Christine Pochet, professeure des universités. Jean-Pierre Helfer est nommé directeur de l'Institut d'administration des entreprises de Paris pour une durée de cinq ans.

Mouvement du personnel Détachement

Renouvellement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Corse

NOR : MENH1300193A

arrêté du 12-4-2013

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 12 avril 2013, Maryse Excoffier, conseillère d'administration scolaire et universitaire, est maintenue en position de détachement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Corse, pour une seconde et dernière période de quatre ans, du 1er juillet 2013 au 30 juin 2017.

Mouvement du personnel Nomination

Directeur de l'observatoire des sciences de l'univers en région Centre de l'université d'Orléans

NOR : ESRS1300105A

arrêté du 9-4-2013

ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 9 avril 2013, Yves Coquet, professeur des universités, est nommé directeur de l'observatoire des sciences de l'univers en région Centre de l'université d'Orléans.